

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.09. 94.B

Transport collectif en
site propre : demande
de subvention dans le
cadre du second
appel à projets
"Transports urbains"
du Grenelle de
l'environnement

LE NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 septembre 2010**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS	Rapporteur : Monsieur BESSE
---	------------------------------------

TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SECOND APPEL A PROJETS "TRANSPORTS URBAINS" DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Etat vient de lancer un second appel à projets conformément aux dispositions du Grenelle de l'environnement pour le développement des transports en commun en site propre (TCSP) dont l'objectif est de multiplier par 5 le nombre de km proposés en site propre sur le territoire national d'ici 2020.

La dépense subventionnable portera sur les dépenses d'infrastructure du TCSP, c'est-à-dire exclusivement ses coûts de travaux. Les dépenses liées aux acquisitions foncières, aux travaux connexes hors infrastructures, au matériel roulant, aux frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont exclus de la subvention.

Le montant maximum de la subvention concernant un réseau pour un bus à haut niveau de service (BHNS) thermique est de 20% du coût des travaux, dans un plafond de 5 millions d'euros du km. La subvention attendue pourrait donc s'élever à 9,12 millions d'euros.

Le financement restant sera assuré par le GrandAngoulême, notamment par une augmentation du Versement Transport qui serait porté au taux maximum de 1,80 % dans le cadre de la réalisation du TCSP.

Conformément à la délibération n°28 B du bureau du 19 juin 2008, le GrandAngoulême mène depuis plusieurs mois une étude sur la faisabilité d'un transport en site propre sur l'agglomération. Au cours du comité de pilotage du 16 juin 2010, ont été présentés différents tracés et scénarios pour la mise en œuvre de ce site propre.

Le principe d'un tracé en « double Y » et des travaux en conséquence, a été proposé pour une distance d'environ 16 km. Le coût moyen au km calculé par le bureau d'études est de 2,85 millions d'euros du km, soit 45,6 millions d'euros de coûts de travaux.

Le projet de TCSP tel qu'il est proposé pourrait être éligible dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat, sous réserve que les travaux soient engagés entre le début 2011 et la fin 2013.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre du plan « ville durable et de la démarche Ecocités » pour le second appel à projets « Transports urbains » conformément aux dispositions du Grenelle de l'environnement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
13 septembre 2010	13 septembre 2010